



AG Financière du lundi 11/12/23 à 19h00 à CABESTANY

CLUBS PRESENTS : OL DU HAUT VALLESPYR – FC ALBERES-ARGELES – FC BAHOPÉZILLA – FC BECE VALLEE DE L'AGLY – FC DES ASPRES – US BOMPAS – FUTSAL BOURG-MADAME – CABESTANY OC – CANET RFC – ASPTT PAYS CATALAN – FC CERET – AVENIR FOOTBALL CATALAN – FC LATOUR BAS ELNE – FC BARCARES MEDITERRANEE – FC LE SOLER – FC ILLE-NEFIACH – FC CERDAGNE – SPORTING PERPIGNAN NORD – PERPIGNAN AC – FC PIA – ESPOIR FEMININ PERPIGNAN – FC POLLESTRES – AS PRADES – SO RIVESALTES – SALEILLES OC – FC ST CYPRIEN – USEPMM – FC FEMININ ST FELIU – FC CLAIRA - ST LAURENT – FC THUIR – FC TROUILLAS – FC FOURQUES – FC VILLELONGUE – FC VINCA.

CLUBS REPRESENTES : OC PERPIGNAN – RC PERPIGNAN MEDITERRANEE – LES CHAMPIONS ST JACQUES – AS JEUNES DU BAS VERNET.

CLUBS ABSENTS : FC BAGES - VILLENEUVE – FC BANYULS SUR MER – CATALUNYA FUTSAL MULTISPORTS – RF CANOHES TOULOUGES – FC LE BOULOU SJPC – EMPIRE FUTSAL PERPIGNAN – AS PEYRESTORTES – AS SPORTIVE COTE VERMEILLE – ASC ST NAZAIRE – AS VILLENEUVE LA RIVIERE.

CLUBS EN NON ACTIVITE TOTALE : INTERFUTSAL PAYS CATALAN – VETERANOS – TORREILLES FUTSAL – COLLIOURE FC – FUTSAL ESTAGEL – FC BOULOU VALLESPYR – FC DE LA TET – AS PASSA FC – PERPIGNAN FC BAS VERNET – PONTEILLA NYLS – FC PORT-VENDRES – GROUPEMENT COLLIOURE PORT-VENDRES – FC FENOUILLEDES – FC ST PAUL – SP VILLENEUVE LA RAHO – FC VILLENEUVE LA RAHO – OL VILLENEUVE LA RAHO.

Total des voix des clubs présents : 457

Total des voix des clubs représentés : 40

Total des voix des clubs absents : 77

Total des clubs en non activité totale : 17

Total des voix des clubs des P-O : 591

Non représentation à l'Assemblée Générale

Amende : 100,00€

• Le Président du District de Football des P-O, M. Eric WATTELLIER, souhaite la bienvenue à tous les participants et informe que le quorum est atteint.

Il demande à excuser :

- Le Conseil Départemental 66,
- La S.D.J.E.S. 66,
- Le Président du CDOS 66, représenté par Marc WATTELLIER (Vice-Président du CDOS 66)

- Le Président demande l'approbation du Procès-Verbal l'approbation du PV de l'AG du 17/06/23 au BOULOU (OFFICIEL 66 N°45.III publié le 30/06/23 dans la saison 2022/2023).
 - **ADOpte A l'UNANIMITE**

Discours du Président

Mesdames, Messieurs, Présidentes, Présidents

Merci de votre présence en ce lundi soir, merci au Président de la LFO Mr Arnaud Dalla Pria, à Mesdames Sandrine Cancel et Chantal Deloge membres du CD de Ligue pour leur présence et merci à la Mairie de Cabestany pour la mise à disposition de la salle.

Cette saison est celle de la confirmation des chiffres de la saison dernière qui a affiché un nombre record de licenciés. A l'heure où je vous parle nous en sommes à 10 250 licences ce qui devrait nous emmener sur le chiffre de la saison dernière. Donc merci à vous et à vos bénévoles qui sont de plus en plus rares et qui obligent certains clubs à refuser des licenciés par manque d'éducateur.

Pour mettre à l'honneur ces bénévoles, le District organisera une soirée festive courant février afin de sacrifier les traditionnelles remises de médailles et de mettre en avant les bénévoles retenus pour la journée des bénévoles.

Concernant le début de saison, nous constatons que la réforme des U13 a été bénéfique pour les U13 animation mais doit être peaufinée pour la saison prochaine au niveau des U13 élite où des équipes n'ayant pas le niveau s'y sont positionner et où certains problèmes de discipline ont encore été constatés.

Cette saison, nous avons également souhaité développer la pratique FUTSAL en hiver notamment au niveau du foot d'animation. Nous avons donc noué un partenariat avec le FIVE afin de proposer 6 dates en hiver et un tournoi de Noël pour les U11 samedi prochain. Comme vous avez pu le constater sur les plannings envoyés par Olivier, des week-end futsal sont également prévus au complexe du Roussillon et au FIVE pour les catégories U9 et U11.

Des améliorations sont à envisager au niveau du foot d'animation, et pour ce faire nous travaillons sur une réforme structurelle des commissions que j'ai confiée à Jean-Pierre Lapret, Président de la commission technique. Ce projet de rapprochement des commissions techniques animation futsal et féminines vous sera présenté en fin de saison pour une mise en place début de saison prochaine.

Côté bonnes nouvelles, je vous informe que notre district a été choisi par la FFF pour être district pilote sur la généralisation du carton vert qui valorise les bons comportements sur nos terrains. Seulement 5 districts dans toute la France y participent, le très bon travail réalisé par les techniciens et par la commission des arbitres a été un critère important dans notre sélection. Le carton vert sera directement intégré à la FMI et la généralisation sur tout le territoire national se fera début de saison prochaine.

Au niveau arbitrage justement, nous attaquons la 2^e phase de notre grand plan de relance de l'arbitrage. La phase de recrutement et de promotion des talents a été un franc succès depuis 3 ans.

A présent il s'agit de se focaliser sur le suivi et l'accompagnement de nos arbitres sur nos terrains, au regard des conditions de plus en plus difficile qu'ils rencontrent.

Un groupe étoffé d'observateurs / accompagnateurs d'arbitres a été mis en place par la CDA et des groupes de niveau ont été établis par Soulimane Chamel afin de mieux désigner nos jeunes selon les catégories et selon leur niveau. Cette mise en place se fera dès la 2^e partie de saison.

Enfin, comme vous en avez été informés par mail, le District s'est associé à l'association « les papillons » dans la prévention et la protection des enfants contre toute forme de harcèlement. Le Président fondateur Mr Laurent Boyet étant aujourd'hui au ministère à Paris c'est Madame Amandine Boulay qui vous expliquera le fonctionnement de ces boîtes aux lettres et répondra à toutes vos questions.

Pour terminer, avant de laisser la parole à Christophe, un mot sur la situation financière du District qui est bonne malgré le petit déficit structurel la saison passée, les fonds propres sont importants et les sponsors acquis pour 2024 nous permettront de rééquilibrer sans problèmes comme cela vous sera présenté dans un instant.

Merci encore pour votre travail, merci aux bénévoles des commissions, aux membres de mon CD toujours fidèles, et à nos salariés qui œuvrent au quotidien pour vous aider.

Sportivement.
Eric WATTELLIER



- Discours du Co-Président de CABESTANY OC, Mr FRATANY André.
- Discours de Mme PUGNET Edith, Mairesse de la ville de Cabestany.
- Intervention de Mr GRISORIO Vincent, Secrétaire Général, sur l'article 13 du Règlement Intérieur du District des P-O :
 - « Le Comité Directeur se réserve le droit d'exclure ou de ne pas intégrer une équipe dans un championnat départemental après avis de la commission compétente, suite à des faits disciplinaires répétés et avérés ».



Ouverture de l'AG Financière

1. Bilan financier de la saison 2022/2023 par le Trésorier Général, Christophe SALMERON.

BILAN DISTRICT DE FOOTBALL DES PYRENEES-ORIENTALES

District des Pyrénées-Orientales

Etats de synthèse au 30/06/2023

	Brut	Amortissements Provisions	Net au 30/06/23	Net au 30/06/22
ACTIF				
CLASSE 21 IMMOBILISATIONS	107 583,52		107 583,52	121 551,58
Installation et aménagements terrains	71 222,54		71 222,54	71 222,54
Amortissement Installation et aménagements terrains	-43 472,66		-43 472,66	-41 046,07
Construction	129 049,45		129 049,45	129 049,45
Amortissement Construction	-78 270,36		-78 270,36	-75 044,13
Installation et Aménagements	211 791,07		211 791,07	211 791,07
Amortissement Installation et Aménagements	-191 958,81		-191 958,81	-185 576,49
Installations générales agencement	33 001,92		33 001,92	33 001,92
Amortissement Installations générales agencement	-31 297,75		-31 297,75	-30 430,36
Matériel de bureau - informatique et video	67 647,74		67 647,74	66 547,75
Amortissement Matériel	-60 129,62		-60 129,62	-57 964,10
CLASSE 30 STOCKS	22 641,11		22 641,11	27 041,11
Stock Fournitures Arbitres	3 943,49		3 943,49	4 042,98
Stock Objets promotionnels	18 697,62	18 697,62		22 998,13
CLASSE 40 - 45 DEBITEURS FOOTBA	11 918,09	-202,53	11 918,09	10 062,02
Macif Complémentaire Santé	-202,53			-184,65
Opération Particulière Etat				5 099,73
Fournisseurs Debiteurs	260,63		260,63	174,44
Clubs comptes debiteurs	11 719,99		11 719,99	4 832,50
Clients debiteurs	140,00		140,00	140,00
CLASSE 46 DEBITEURS DIVERS	93 439,54		93 439,54	90 514,54
Produits à recevoir	93 439,54		93 439,54	90 474,54
Debiteurs Divers				40,00
CLASSE 48 COMPTES DE REGULARI	2 358,14		2 358,14	
Charges constatees d'avances	2 358,14		2 358,14	
CLASSE 50 VALEURS MOBILIERES D	74 206,10		74 206,10	102 847,93
Compte CIC	39 429,00		39 429,00	36 000,00
Dépot à vue Nanti	944,78		944,78	-69 978,80
Livret A Caution	9 731,49		9 731,49	33 812,84
Nouveau compte épargne				13,89
Compte épargne	10 100,83		10 100,83	70 000,00
Placement financier DAT	14 000,00	14 000,00		33 000,00
CLASSE 51 ETABLISSEMENTS FINAN	3 116,00		3 116,00	10 676,48
Cheques a encaisser	344,90		344,90	35,00
Credit Agricole	2 108,30		2 108,30	10 218,87
Banque arbitres	606,23		606,23	361,19
Caisse	56,57		56,57	61,42
TOTAL DE L'ACTIF	315 262,50		315 262,50	362 693,66

BILAN DISTRICT DE FOOTBALL DES PYRENEES-ORIENTALES

District des Pyrénées-Orientales

Etats de synthèse au 30/06/2023

	Net au 30/06/23	Net au 30/06/22
PASSIF		
CLASSE 11 REPORTS EXERCICES ANTERIEU	113 340,12	111 307,27
Report à nouveau	113 340,12	111 307,27
CLASSE 12 RESULTAT EXERCICE	-24 778,88	2 032,85
Resultat exercice	-24 778,88	2 032,85
CLASSE 13 SUBVENTION D'INVESTISSEMENT	50 379,46	57 442,33
Subvention Nouveau Siege	217 225,00	217 225,00
Subvention Investissement	-166 845,54	-159 782,67
CLASSE 15 PROVISIONS RISQUES ET CHARGI	40 691,72	44 530,45
Provisions Indemnités départ à la retraite	40 691,72	39 430,72
Provisions pour Litiges		5 099,73
CLASSE 16 EMPRUNTS	10 268,23	16 286,59
Emprunt Credit Agricole	10 268,23	16 286,59
CLASSE 19 FONDS DEDIES		
CLASSE 40 - 45 CREDITEURS FOOTBALL	122 906,85	131 094,17
Dettes provisionnees congés à payer	15 161,87	15 261,88
Dettes provisionnees pour 13eme Mois	1 175,65	1 037,12
Autres Charges 13eme Mois	6 266,63	5 867,26
Organismes sociaux URSSAF	38 963,26	38 435,01
Organismes sociaux ASSEDIC	5 046,06	5 189,06
Organismes sociaux RETRAITE COMPLEMENTAIRE	1 157,76	1 844,33
Macif Complémentaire Santé	-202,53	-184,65
Retenue à la source	603,09	542,29
Formation continue	778,71	778,71
Fournisseurs créditeurs	10 219,01	8 640,15
Factures non parvenues	6 742,34	5 041,63
Clubs Créditeurs	461,30	4 735,04
Prestation Arbitre	-590,60	-401,60
Actions Commissions	977,49	7 849,04
Frais Arbitrage Créditeur	97,50	132,00
Clients créditeurs	140,00	140,00
Cautionnements clubs créditeurs	30 970,00	31 270,00
Charges sociales sur congés à payer/13eme Mois	4 736,78	4 732,25
CLASSE 46 CREDITEURS	2 455,00	
Créditeurs Divers	60,00	
Produits constatés d'avance	2 395,00	
TOTAL DU PASSIF	315 262,50	362 693,66

COMPTE DE RESULTAT PO

District des Pyrénées-Orientales

Etats de synthèse au 30/06/2023

	du 01/07/22 au 30/06/23	du 01/07/21 au 30/06/22
CHARGES		
60 ACHATS MARCHANDISES	39 176,49	-4 316,72
Objets matériel sportif	2 399,41	
Prestations de services	10 819,97	
Variation stock promotionnel	4 400,00	-26 867,11
Electricité	3 912,62	3 350,18
Eau	228,19	494,72
Petit matériel	831,84	4 006,65
Fournitures de bureau	2 211,06	4 132,67
Consommables copieur Digit	6 916,30	
Règlements généraux	350,00	290,00
Convocations arbitres		140,00
Médailles-Dotations joueurs dirigeants	7 107,10	10 136,17
61 SERVICES EXTERIEURS	23 156,60	20 391,03
Cotisation Membres Ligue		30,00
Abonnements IPKOL Microsoft Office 365	1 466,39	4 931,91
Impression Licences Ligue	188,00	110,00
Redevance de crédit-bail	16 313,36	11 852,52
Location Garage Gavalda	1 340,83	1 268,09
Entretien et réparations	3 454,20	1 803,56
Primes assurance multirisque	393,82	394,95
62 AUTRES SERVICES EXTERIEURS	32 481,86	44 369,50
Publicités Relations Publiques		5 357,02
Quote-part Services Civiques 791000	857,98	1 894,23
Participation District Services civiques	79,45	106,12
Honoraires	5 618,52	5 720,05
Publications et faire-part		90,90
Dons et Libéralités	670,00	5 623,75
Déplacements et missions	300,45	832,54
Réceptions	1 641,51	1 376,81
Réception District	1 034,97	1 283,56
Réunions FFF Congrès ANPDF	2 609,94	2 847,80
Dotations membres commissions	2 441,13	1 639,60
Frais AG District Dplcts LFO	2 585,78	3 473,90
Cotisation CDOS66	95,00	95,00
Cotisation ANPDF	130,00	130,00
Cotisation AE2F	100,00	50,00
Affranchissement et frais postaux	339,08	857,21
Frais de téléphone	6 847,41	5 692,82
Nettoyage des locaux	5 794,70	5 820,54
Commissions et frais bancaires	894,38	1 130,45
Commission bancaire officiels	441,56	347,20
63 IMPOTS ET TAXES	9 869,17	8 859,68
Participation Formation Professionnelle	2 831,17	2 128,68
Taxe Foncière	3 843,00	3 652,00
Taxe Habitation	3 195,00	3 079,00

COMPTE DE RESULTAT PO

District des Pyrénées-Orientales

Etats de synthèse au 30/06/2023

	du 01/07/22 au 30/06/23	du 01/07/21 au 30/06/22
64 CHARGES DE PERSONNEL	219 163,18	211 780,16
Appointements et Salaires	165 312,48	152 564,76
Charges Sociales URSSAF	33 719,76	35 026,22
Charges Sociales ASSEDIC	6 929,39	6 400,74
Retraite complémentaire	9 987,61	8 748,67
Complémentaire Santé	1 542,98	1 484,39
Médecine du travail	621,60	679,16
Congés payés	-100,01	1 495,08
Treizième Mois	399,37	4 231,14
Primes exceptionnelles	750,00	1 150,00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANT	61 075,90	39 556,01
Plan Dév.Arbitrage Ligue	2 500,00	
Dépenses arbitrage	2 711,00	-975,00
Observateurs Arbitres	2 695,00	2 658,00
Parrainage Arbitres	2 106,00	1 500,00
Foot Scolaire (USEP)	874,50	1 921,29
Suivi Sections Sportives	1 092,42	1 186,46
Matériel commissions	1 646,45	731,72
Frais CRSEN et Bazataqui	10 275,10	3 485,80
Déplacements - Missions CTD		206,91
Déplacements Visites terrains	958,62	1 395,05
Dév. Pratiques Jeunes (6-18 Ans)	5 372,40	966,53
Dév. du Football Animation	6 664,80	7 562,33
Dév. de la Pratique Féminine	2 845,91	2 942,05
Dév. de la Pratique du Futsal Jeunes	1 081,63	574,09
Dév. du Football Féminin	588,74	
Journées des Dirigeants et Bénévoles	552,50	153,70
CDA Contrôles et fonctionnement	3 343,07	3 896,64
Détections Ligue District	3 941,55	1 761,00
Football à l'Université	520,00	854,00
Format.Dirig.Bénév. et Permanents	7 880,00	2 728,26
Actions Nationales (voir 791000)	280,00	2 425,42
Journées Nationales Foot Animation	899,21	
Développement Futsal Séniors	2 247,00	3 581,76
CHARGES D'EXPLOITATION	384 923,20	320 639,66
66 CHARGES FINANCIERES	236,88	341,91
Intérêts sur emprunt	236,88	341,91
CHARGES FINANCIERES	236,88	341,91
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	4 377,75	1 220,41
Pénalités amendes PV		77,90
Perte sur exercices antérieurs	944,74	0,27
Subvention accordée	900,00	250,00
Charges sur exercice antérieur	2 533,01	892,24
CHARGES EXCEPTIONNELLES	4 377,75	1 220,41
68 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	21 428,78	27 437,60
Dotations amortissements des immobilisations	15 068,05	15 667,15

COMPTE DE RESULTAT PO

District des Pyrénées-Orientales

Etats de synthèse au 30/06/2023

	du 01/07/22 au 30/06/23	du 01/07/21 au 30/06/22
Dotations provisions pour risques	5 099,73	5 099,73
DAP Règlementées IDR	1 261,00	6 670,72
TOTAL DES CHARGES	410 966,61	349 639,58
PRODUITS		
70 VENTES DE PRODUITS	85 234,71	76 075,50
Avis de démissions	21 081,75	23 794,00
Licences	46 802,96	36 277,00
Livre Arbitre	20,00	10,00
Participation tenue commissions	3 063,00	35,00
Frais de Gestion Administrative	9 476,00	11 940,00
Participation rénovation siège	4 791,00	4 019,50
74 SUBVENTIONS D'EXPLOITATIONS	65 235,91	64 862,24
Subvention Fédération Française de Football	35 850,12	28 914,24
Subvention Ligue	14 685,79	13 698,00
Subvention Conseil Général	4 700,00	9 250,00
Subvention ANS	10 000,00	13 000,00
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION	198 078,10	182 947,69
Engagements Championnat Seniors	10 962,00	11 990,00
Engagements Championnat féminin	693,00	630,00
Engagements Coupe Roussillon	5 940,00	6 200,00
Engagements CRJeunes et Festifoot U13	8 057,00	4 900,00
Engagements Champ.U19 PO/Aude	-189,00	400,00
Engagements Championnat Jeunes	6 930,00	3 760,00
Engagements Coupe Roussillon Féminine	567,00	980,00
Engagements Foot animation	19 047,00	21 770,00
Engts Championnat Futsal	200,00	350,00
Droit inscription au tournoi District	250,00	300,00
Partenariat District	32 363,10	24 346,69
Développement du Futsal	1 400,00	1 200,00
Visites terrains clubs	480,00	840,00
Dév. Pratiques Jeunes (6-18 Ans)	5 800,00	5 200,00
Dév. du Football Animation	7 000,00	8 000,00
Dév de la Pratique Féminin	2 500,00	2 000,00
Dév de la Pratique du Futsal	1 000,00	1 050,00
Suivi des Sections Sportives	2 100,00	2 400,00
Dév. du Football Féminin	750,00	1 500,00
Formation des Arbitres	4 500,00	4 500,00
Participation clubs Futsal	1 419,00	1 360,00
Détections Ligue District	2 600,00	2 400,00
Football à l'école	2 850,00	2 850,00
Formation Dirig.Bénév. et Permanents	2 769,00	2 144,00
Amendes pour forfaits	17 975,00	18 385,00
Cartons et Discipline	57 655,00	51 392,00
Confirmation réserves	1 250,00	950,00
Droits d'appel	770,00	640,00
Evocations	440,00	460,00

COMPTE DE RESULTAT PO

District des Pyrénées-Orientales

Etats de synthèse au 30/06/2023

	du 01/07/22 au 30/06/23	du 01/07/21 au 30/06/22
Demandes remises de peine		50,00
PRODUITS D'EXPLOITATION	348 548,72	323 885,43
76 PRODUITS FINANCIERS	1 323,48	41,13
Revenus dépôts à terme	1 323,48	41,13
PRODUITS FINANCIERS	1 323,48	41,13
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	15 776,70	7 112,87
Quote-part subvention d'investissement	7 062,87	7 062,87
Produits sur exercices antérieurs	8 713,83	50,00
PRODUITS EXCEPTIONNELS	15 776,70	7 112,87
78 REPRISES SUR AMORTISSEMENTS	5 099,73	3 240,00
Reprise sur Prov/ litiges	5 099,73	3 240,00
79 TRANSFERT DE CHARGES	15 439,10	17 393,00
Transfert de charges d'exploitation	14 575,77	15 486,34
Quote-part services civiques	703,33	1 586,66
Formation et citoyenneté SC	160,00	320,00
TOTAL DES PRODUITS	386 187,73	351 672,43
RESULTAT D'EXPLOITATION	-36 374,48	3 245,77
RESULTAT FINANCIER	1 086,60	-300,78
RESULTAT EXCEPTIONNEL	11 398,95	5 892,46
RESULTAT DE L'EXERCICE	-24 778,88	2 032,85

Règles et méthodes comptables

(Règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables homologués par arrêté ministériel du 08/09/2014 relatif au plan comptable général)

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/06/2023 dont le total est de 318 562.50 Euros, et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, et dégageant un déficit de – 24 778.88 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2022 au 30/06/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 20/10/2023, conformément aux dispositions du règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes comptables homologué par arrêté ministériel du 08 Septembre 2014 relatif au plan comptable général. Les comptes annuels 2022-2023 ont été établis conformément aux dispositions des règlements émis par l'autorité des normes comptables (ANC) et compte tenu des spécificités et dérogations précisées par le règlement ANC n°2018-06 modifié qui succède au règlement CRC n°1999-01 depuis 2020.

Faits caractéristiques de l'exercice :

A compter des exercices ouverts le 1 janvier 2020, les personnes morales de droit privé à but non lucratif sont tenues d'établir des comptes annuels pour la première fois d'après le règlement de ANC2018-06 modifié qui succède au règlement CRC n°1999-01.

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Bail emphytéotique

Un bail emphytéotique a été conclu le 11 juin 2004 avec la Mairie de Perpignan pour une durée de 99 années, moyennant une redevance annuelle de 1 €. Ce bail concerne le terrain situé route d'Elne qui a été évalué par les Services Fiscaux à la somme de 55 € le m², soit un montant de 90 640 € pour 1 648 m².

Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

- constructions	30 ans
- agencements et aménagements des constructions	10 ans
- matériel et outillage	5 ans
- mobilier de bureau	5 ans

Echéancier des dettes

	Solde 30/06/2023	Moins d'un an	Entre un an et cinq ans	Plus de cinq ans
Emprunts	10 268.23	6 124.00	4 144.00	
Créditeurs clubs	461.30	461.30		
Caution Clubs	30 970.00			
Créditeurs divers	60	60		
Dettes Charges Sociales	72 508.64	72 508.64		
Dettes fournisseurs	10 219.01	10 219.01		
Charges à payer				
Dettes fiscales	603.09	603 .09		
Sections sportives				
Total	114 871.26	110 727.26	4 144.00	

Echéancier des créances

	Solde 30/06/2023	Moins d'un an	Entre un an et cinq ans	Plus de cinq ans
Clients douteux				
Produits à recevoir	93 439.54	93 439.54		
Clients				
CCA	0	0		
Organismes sociaux	0	0		
Débiteurs clubs	11 719.99	11 719.99		
Débiteurs frais arbitrage				
Débiteurs divers				
Total	105 159.53	105 159.53		0

Fonds associatifs :

	30/06/2022	Augmentation	Diminution	30/06/2023
Report à nouveau	111 307.27	+ 2 032.85		113 340.12
Résultat de l'exercice N-1	+ 2 032.85		+ 2 032.85	0
Résultat de l'exercice N			-24 778.88	-24 778.88

Effectifs :

	30/06/2022	30/06/2023
Effectif moyen	5	5

Indemnités de départ à la retraite.

Indemnité de fin de carrière due en cas de départ volontaire en retraite ou de mise à la retraite à partir de 60 ans ou de préretraite :

Ancienneté : > 10 ans Indemnité : 1 mois
 Ancienneté : > 20 ans Indemnité : 2 mois
 Ancienneté : > 25 ans Indemnité : 3 mois
 Ancienneté : > 30 ans Indemnité : 4 mois

Au 30/06/2024, la provision d'indemnité de départ à la retraite s'élève à 40 691.42€.

Base de calcul : Traitement brut du dernier mois (y compris la prime d'ancienneté et le 13^e mois calculé en douzième).

Honoraires :

	2022-2023
KPMG	3 738.60
DUCUP	1 879.92

Subventions :

	2022-2023
ANS	10 000.00
Conseil Départemental	4 700.00
Ligue Occitanie	14 685.79
FFF	35 850.12
Total	63 235.91

A noter qu'exceptionnellement nous sommes en attente de la subvention de 4 700.00€ de la part du conseil départemental.

Exercice clos le : 30/06/2023

IMMOBILISATIONS

Cadre A	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Immobilisations incorporelles			
Frais d'établissement, de recherche et développement	Total 1		
Autres postes d'immobilisations incorporelles	Total 2		
Immobilisations corporelles			
Terrains	71 223		-
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui	129 049		-
Installations générales, agencements et aménagements des constructions	211 791		
Installations techniques, matériel et outillage industriels			
Installations générales, agencements et aménagements divers	33 002	-	-
Matériel de transport			
Matériel de bureau et informatique, mobilier	66 548	-	1 100
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-
Avances et acomptes			
	Total 3	-	1 100
Immobilisations financières			
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés	-		
Prêts et autres immobilisations financières			
	Total 4	-	-
TOTAL GENERAL (1+2+3+4)		511 613	- 1 100

Cadre B	Diminutions		Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations valeur d'origine
	Par virement	Par cession		
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement, de recherche et développement	Total 1			
Autres postes d'immobilisations incorporelles	Total 2			
Immobilisations corporelles				
Terrains			71 223	
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui			129 049	
Installations générales, agencements et aménagements des constructions			211 791	
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Installations générales, agencements et aménagements divers		-	33 002	
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier			67 648	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours			-	
Avances et acomptes				
	Total 3	-	512 713	-
Immobilisations financières				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations			-	
Autres titres immobilisés			-	
Prêts et autres immobilisations financières				
	Total 4	-	-	
TOTAL GENERAL (1+2+3+4)		-	512 713	-

Exercice clos le : 30/06/2023

AMORTISSEMENTS

Cadre A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE					
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Valeur en début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Sortie/Reprise	Valeur en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement recherche développement	Total 1				
Autres immobilisations incorporelles	Total 2				
Immobilisation corporelle					
Terrains		41 046	2 427		43 473
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui		75 044	3 227		78 270
Installations générales, agencements et aménagements des constructions		185 576	6 382		191 959
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Installations générales, agencements et aménagements divers		30 430	867		31 297
Matériel de transport					
Matériel de bureau et informatique, mobilier		57 964	2 166		60 130
Emballages récupérables et divers					
	Total 3	390 060		-	405 129
TOTAL GENERAL (1+2+3)		390 060	15 069	-	405 129

Cadre B	VENTILATIONS DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE			Cadre C	Prov. Amort. Derogatoires
	IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissement linéaire	Amortissement dégressif		
Immobilisations incorporelles					
Frais établissement, recherche développement	Toatl 1				
Autres immobilisations incorporelles	Total 2				
Immobilisations corporelles					
Terrains		2 427			
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui		3 227			
Installations générales, agenc. et aménag. Construct°		6 382			
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Installations générales, agencements et aménagements divers		867			
Matériel de transport					
Matériel de bureau et informatique, mobilier		2 166			
Emballages récupérables et divers					
	Total 3	15 069	-	-	-
TOTAL GENERAL (1+2+3)		15 069	-	-	-

Cadre C	MOUVEMENTS DES CHARGES A REPARTIR S/ PLUSIEURS EXERCICES				
	montant net début exercice	Augmentations	Dotations exercices aux amort.	Montant net en fin d'exercice	
Charges à répartir sur plusieurs exercices	0				0
Primes de remboursement des obligations					

Exercice clos le : 30/06/2023

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

	Montant au début de l'exercice	Augmentations: dotations exercice	Diminutions: reprises exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées				
Provisions pour reconstitution gisements miniers et pétroliers				
Provisions pour investissements				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations exceptionnelles de 30 %				
Provisions fiscales pour implantation à l'étranger avant le 01/01/92				
Provisions fiscales pour implantation à l'étranger après le 01/01/92				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées	-	-	-	-
Total 1	-	-	-	-
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour litiges	5 099	-	5 099	-
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marché à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions et obligations militaires				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour grosses réparations				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés payés				
Autres provisions pour risques et charges IDR	39 431	1 261	-	40 692
Total 2	44 530	1 261	5 099	40 692
Provisions pour dépréciations				
Sur immobilisations incorporelles				
Sur immobilisations corporelles	-		-	-
Sur titres mis en équivalence				
Sur titre de participation				
Sur autres immobilisations financières				
Sur stocks et en-cours				
Sur comptes clients	-	-	-	-
Autres provisions pour dépréciations				
Total 3	-	-	-	-
TOTAL GENERAL (1+2+3)	44 530	1 261	5 099	40 692

Dont dotations et reprises	- d'exploitation		0
	- financières		
	- exceptionnelles		0

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation de l'exercice (Art. 39-1-5 du CGI)	
--	--

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Décret 83-1020 du 29/11/1983 - Article 23)

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	30/06/2023	30/06/2022
Créances rattachés à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés		
Autres créances 401 - 43 - 45 = Cptes clubs deb seulement	84 932	77 742
Valeurs mobilières de placement	74 206	102 848
Disponibilités	-	-
TOTAL	159 138	180 590

CHARGES A PAYER

Décret 83-1020 du 29/11/1983 - Article 23)

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	30/06/2023	30/06/2022
Emprunts obligatoires convertibles		
Autres emprunts obligatoires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	10 268	16 287
Emprunts et dettes financières divers (cautions)	30 970	31 270
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 219	8 640
Dettes fiscales et sociales	73 112	72 909
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
TOTAL	124 569	129 106

FONDS DEDIES

Situations	Montant des fonds affectés au projet	Fonds à dégager au début de l'exercice (19)	Utilisation en cours d'exercice (7894)	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées (6894)	Fonds restants à engager en fin d'exercice (19)
	(2)	A	B	C	D=A-B
Ressources					
Subvention Beach Soccer		-	-	-	
Actions à réaliser					
FMI (3)					-
TOTAL					-

(1) A regrouper les cas échéant

(2) Il peut paraître intéressant d'indiquer le montant total des subventions affectées à

(3) Participation du District dans l'achat de tablettes (décision FMI sur 2014)

CREDIT BAIL

	Terrains	Constructions	Installations matériel et outillage DIGIT	Installations matériel et outillage AXIDOC	Autres	Total
<i>Valeur d'origine</i>			36 986,40	49 520,94		86 507,34
<i>Amortissements</i>						
- cumuls exercices antérieurs						-
- dotation de l'exercice						-
<i>sous-total</i>	0	-	-	-	-	-
<i>Redevances payées</i>						
- cumuls exercices antérieurs			16 812,00	-		16 812,00
- exercice			6 724,80	9 432,56		16 157,36
<i>sous-total</i>	0	-	23 536,80	9 432,56	-	32 969,36
<i>Redevances restant à payer</i>						
- à un an au plus			6 724,80	9 432,56		16 157,36
- à cinq ans au plus			10 087,20	30 655,82		40 743,02
- à plus de cinq ans						-
<i>sous-total</i>	0	-	16 812,00	40 088,38	-	56 900,38
<i>Valeur résiduelle</i>						
- à un an au plus						-
- à plus d'1 an et 5 ans au plus						-
- à plus de cinq ans						-
<i>sous-total</i>	0	-	-	-	-	-
Montant pris en charge dans l'exercice			6 724,80	9 432,56		16 157,36

Procès-Verbal assemblée financière du 11/12/23 à CABESTANY

REPRISE SUR SUBVENTION 2022/2023

Comptes	Immobilisations	Valeur d'Origine	Amortiss 2022/2023
212000	Agencements et aménagements terrains	71 223,00	2 427,00
214000	Constructions	129 050,00	3 226,00
214500	Instal. Agencements et aménagements	179 636,00	6 738,00
TOTAL		379 909,00	12 391,00
131000	Subvention Nouveau Siège (217225*100) / 379909= 57%	217 225,00	
139000	Reprise sur subvention (14472*57%)		7 062,87

139000	Reprise subvention	7 062,87
777000	Reprise subvention	7062,87

STOCKS 2022-2023

ptes	libelles	30/06/2023	30/06/2022	Variation
311	Stocks Fournitures arbitres	3943	4043	-100
322	Stocks Objets promo.	18698	22998	-4300
TOTAL		22641	27041	-4400

2. Rapport du Commissaire aux Comptes, Mme Claire GRABIELLE du Cabinet KPMG



KPMG SA
1098 Avenue Eole
Tecnosud II Immeuble Le
Pyrénéen
66000 Perpignan

District de Football des PYRENEES ORIENTALES - ASSOCIATION DFPO

770 avenue d'Argeles sur Mer 66100 PERPIGNAN

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 juin 2023

À l'assemblée générale de l'association District de Football des PYRENEES ORIENTALES ASSOCIATION DFPO,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association District de Football des PYRENEES ORIENTALES ASSOCIATION DFPO relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} juillet 2022 à la date d'émission de notre rapport.

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30050101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour ECHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92099 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 725 417 RCS Nanterre



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Perpignan, le 24 novembre 2023

KPMG SA

Claire GRABIELLE

Commissaire aux comptes

➔ **Bilan financier 2022/2023 approuvé à la majorité des voix exprimées**

Pour : 86,1 %

Contre : 4,4

Absentions : 9,5 %

• **FERMETURE DE L'AG FINANCIERE.**

▪ Allocution de Mr DALLA PRIA Arnaud, Président de la Ligue d'Occitanie, avec Mme DELOGE Chantal, Secrétaire Général de la LFO et Mme CANCEL Sandrine, Membre du Comité Directeur de la LFO.

▪ Allocution de Mr WATTELLIER Marc, Vice-Président du CDOS 66, représentant Mr Jean ROMANS, Président, retenu par d'autres obligations.

▪ Le Président donne la parole aux partenaires présents :

- Association de protection de l'enfance « Les Papillons » : représentée par Mme Amandine BOULAY, présentant aux clubs l'opération "Boîtes aux lettres Papillons".

- Mr Maxime TITIMAL représentant d'INTERSPORT (Directeur clubs, collectivités et entreprises).

▪ Questions diverses.

▪ Clôture de l'assemblée par le Président du District de Football des P-O.

Président
Eric WATTELLIER



Le Secrétaire Général
Vincent GRISORIO

